



## Naturalisation par decret

-----  
Par Leviet

Alors salut à tous, je viens sur ce site pour que l'on m'aide à être français ! Comme dans ma famille personne ne l'est ils peuvent pas trop m'aider ^^

Bon bref, je vous explique, je suis née au Phillipine mais j'ai été réfugié au Vietnam dès ma naissance, et j'y suis resté 1 ans car mon père a ensuite immigré en France avec ma famille et j'y suis toujours resté.

Actuellement j'ai 18, je suis étudiant en comtabilité (je prépare un Bac Pro) et j'ai une carte de séjour qui se finit l'année prochaine (en 2013). Et je crois que dans mon cas je dois demander la naturalisation par decret.

Ma question : Dois-je m'y prendre maintenant ou je dois attendre l'expiration de ma carte de sejour pour demander la nationalité française et quelle démarche faire?

J'vous remercie, si vous avez des questions, n'hésitez pas ^^

-----  
Par jury34

Bonjour,

Je vous renvoie ici : <http://vosdroits.service-public.fr/N111.xhtml>

Je me tiens disponible pour répondre à toutes vos questions.

Très cordialement

-----  
Par Leviet

Bonjour, merci de votre réponse et pour le site.

Mais je ne vois pas la réponse à ma première question qui est, "dois-je m'y prendre maintenant ou je dois attendre l'expiration de ma carte de séjour pour demander la nationalité française ?"

Je vous remercie d'avance et vous souhaite une bonne journée !

-----  
Par jury34

Le plus tôt sera le mieux pour respecter les échéances. Qui peut le plus peut le moins!

Cordialement

-----  
Par Leviet

Ah merci !

Une dernière question : Est-ce qu'on peut avoir une carte d'identité française même si la carte de séjour n'est pas expiré ?

-----  
Par jury34

Non, je ne pense pas.

Cependant, je pense que le mieux est de vous rendre en préfecture pour cette question.

Très cordialement

-----  
Par Leviet

D'accord, en tout cas je vous remercie pour vos réponses !

-----  
Par jury34

Je vous en prie!

N'hésitez pas à me tenir au courant.

Très cordialement

-----  
Par Leviet

Pas de soucis, mais avant tout, sur le site :

<http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Naturalisation/Naturalisation-par-decret>

Il me dit : "Le dossier de demande de naturalisation ainsi que la liste des pièces à fournir sont uniquement disponibles en téléchargement :

- > Naturalisation par décret Nanterre : Liste des pièces à fournir
- > Formulaire de demande de naturalisation ou de réintégration
- > Demande de francisation du prénom et du nom"

\_\_\_\_\_

Faut t'il imprimer ses documents et ensuite les remplir ?

-----  
Par jury34

Je n'en ai aucune idée. Je vous avoue que le droit des étrangers n'est pas ma spécialité. Ce pourquoi je vous ai renvoyé vers la préfecture.

Très cordialement